

Conférence de presse du 21 août 2024 à Evionnaz

Intervention de Vincent Riesen, directeur CCI-VS

Bétonner la biodiversité : paradoxal et contre-productif !

On peut très bien être dire OUI à la biodiversité et dire NON à l'initiative dite « pour la biodiversité ».

On peut tout à fait reconnaître la légitimité morale et existentielle de cette cause pour la vie humaine, tout en admettant que le bétonnage de la biodiversité exigé par des associations écologistes va beaucoup trop loin... et qu'il servira davantage leurs juristes que la nature.

On doit être POUR la biodiversité. On doit aussi être POUR la production alimentaire indigène, POUR la protection de la population et des infrastructures, POUR la protection du climat, POUR la préservation des emplois, POUR la densification, POUR la décarbonation, POUR la prospérité et sa juste répartition, POUR la sécurité énergétique... etc. etc. etc.

La Suisse est un petit pays densément peuplé. Les conflits de protection et d'utilisation sont donc fréquents et inévitables. Et il est possible de les résoudre ! Mais bétonner l'un de ces intérêts au détriment des autres réduit les possibilités de changement et bloque le développement de solutions pragmatiques, consensuelles et efficaces... et va finalement au détriment de cette même biodiversité, car c'est elle qui supportera les coûts de cette inaction par blocage.

Prenez l'exemple de l'énergie : nous venons de voter la loi sur l'électricité, approuvée largement par le peuple en juin dernier. Cette loi de compromis, adoptée avec le soutien des associations écologistes, devait justement donner de la marge de manœuvre pour la transition énergétique : nous n'avons plus construit de grandes centrales dans ce pays depuis 40 ans, même renouvelables et à bas carbone, la faute à des blocages politiques et des procédures juridiques d'une complexité toute byzantine !

Or, ces mêmes milieux reviennent en septembre avec une initiative qui démonte ce qui vient d'être conclu. Selon un avis de droit commandé par les partisans de l'initiative qui étaient nos alliés pour ce compromis énergétique, l'initiative entre en conflit avec cette fameuse loi sur l'électricité !

Ce petit jeu d'alternance en toute mauvaise foi entre retraite et blocage est parfaitement stérile pour tous les intérêts légitimement en jeu, y compris la biodiversité qui dépend de la protection du climat et donc de la transition énergétique.

Vous l'avez vu ce matin, la biodiversité est beaucoup mieux servie par l'engagement dans le terrain des gens les plus proches de la nature et qui la vivent au quotidien. Ces mesures ciblées font leurs preuves et le bilan des politiques de promotion de la biodiversité est bien meilleur que les partisans ne voudront bien l'admettre.

Car l'enjeu véritable de ce texte n'est ni la protection de la biodiversité ou du paysage, qui sont déjà inscrits dans l'art. 78 de la Cst en vigueur (« ménager »). L'enjeu de l'art. 78a nouveau (« préserver ») c'est un enjeu de pouvoir et d'influence des associations écologistes et de leurs juristes. Ce nouvel article leur donnera des puissants leviers pour faire pression sur les législations futures et augmentera encore leur force de blocage.

Alors disons OUI à la biodiversité en aidant ceux qui la vivent, et NON à l'initiative de blocage qui ne servira que des juristes qui en abuseront.